



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 09 mars 2021

Date de la convocation : 2 mars 2021

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 16 ; votants : 19

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLÉTY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, GONIN Nicole, PELLERIN Annick, COMBALOT Christelle, COMBET Stéphane, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GUILLERMIN Romuald, LACROIX Franck, GAILLARD Claude, MEYER Sylvie

Membres absents : LEDEUIL Estelle donne pouvoir à DURAND Lionel ; OBERLIN Caroline donne pouvoir à CHARLETY Philippe ; RIVIERE Denis donne pouvoir à BOZON Pierre

-
1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 09 février
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Compte de gestion 2020
 4. Compte administratif 2020
 5. Affectation du résultat 2020
 6. Taux 2021
 7. Budget primitif 2021
 8. Subvention CCAS
 9. Contrat PEC (école publique)
 10. Convention avec Le Clos des Chats
 11. Projet d'épicerie bio ambulante
 12. Questions diverses
-

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 9 février

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du Conseil en date du 9 février à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2020

Madame le Maire remercie M. Leparquois, percepteur, d'être présent. Elle précise qu'un diagnostic finances a été réalisé par Stratorial Finances sur la situation financière de la Commune. Ce diagnostic est très positif.

M. Leparquois présente : le compte de gestion de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- DECLARER que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVER les dispositions ci-dessus,
- DONNER quitus de sa gestion pour l'exercice 2020 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Châbons.

Adopté à l'unanimité.

4. Compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Philippe CHARLETY, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Marie-Pierre BARANI, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Philippe CHARLETY pour le vote du compte administratif,

Philippe CHARLETY explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 09 mars 2021

Il est demandé au Conseil Municipal d’:

- APPROUVER le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Situation définitive au 04/03/2021

	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2019	TOTAL au 31/12/2020
Fonctionnement			
Dépenses Réelles	1 143 293,92 €		1 143 293,92 €
Dépenses d'Ordre	1 764,00 €		1 764,00 €
Recette	1 367 205,24 €	420 000,00 €	1 787 205,24 €
Résultat	222 147,32 €	420 000,00 €	642 147,32 €
Investissement			
Dépenses Réelles	543 230,36 €		543 230,36 €
Dépenses d'Ordre			- €
Recettes Réelles	244 361,78 €	328 216,35 €	572 578,13 €
Recettes d'Ordre	1 764,00 €		1 764,00 €
Résultat	- 297 104,58 €	328 216,35 €	31 111,77 €
Reste à Réaliser 2020	53 800,00 €		
		Résultat Clôture	673 259,09 €

Affectation Résultat Fonctionnement :	642 147,32 €
Réserves Art. R002	100 000,00 €
Affectation Art. 1068	542 147,32 €
Investissement :	
Reprise Excédent	
Art. R001	31 111,77 €

Adopté à l’unanimité.

5. Affectation du résultat 2020

Après avoir examiné le compte administratif 2020, il est proposé au conseil municipal d’affecter le résultat de fonctionnement de 642 147.32 euros comme suit :

- Affectation en réserves R1068 en investissement 542 147,32 €
- Report en fonctionnement R002 100 000,00 €

Adopté à l’unanimité.

6. Taux 2021

*Concernant la Taxe d'Habitation :

Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019. Il en est de même pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

*Concernant la Taxe Foncière :

Préalable

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %. Par exemple, une commune qui aurait un taux de TFPB de 20 %, et qui souhaite reconduire ce taux, doit voter un taux de 20,00 % + 15,90 % soit 35,90 %. Il est possible d'augmenter ou de diminuer ce taux de référence pour ajuster le niveau des ressources fiscales en veillant à respecter la règle de plafonnement suivante : le taux de TFPB voté doit respecter un plafond correspondant à 2,5 fois la moyenne de la somme des taux communaux et départementaux 2020, calculée au niveau départemental et national. Le percepteur indique par ailleurs que

Pour 2021, il est proposé :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.98%	33,88% (comprenant le taux voté en 2020 + le taux départemental 2020 de 15,90%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.84 %	57.84 %

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ces taux.

Le Conseil Municipal approuve ces taux à l'unanimité.

7. Budget primitif 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire du 26/02/2021,

Vu l'avis de la commission des finances et son travail,

Vu le projet de budget primitif présenté,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors des réunions de la commission des finances, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES
Chap. 011 à 68	Dépenses Réelles 1 130 986,00 € dont intérêt dette 47 553,00 €		Chap. 70 à 77	Recettes Réelles 1 165 650,00 €
Art. 022	Dépenses Imprévues 32 900,00 €			
D023	Virement à la section D'investissement 100 000,00 €			
D002	antérieur 0,00 €		R002	Reprise excédent antérieur 100 000,00 €
D042	E.O. entre Section 1 764,00 €		R042	E.O. entre Section
D043	E.O. à l'intérieur de section		R043	E.O. à l'intérieur de section
TOTAL	1 265 650,00 €		TOTAL	1 265 650,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES
D 1641	Capital des Emprunts 67 697,00 €		Chap. R10 et 13	Recettes Réelles 250 526,00 €
Chap. 20 à 23 opérations	Dépenses Réelles 862 402,00 €		Art. 10222	FCTVA 77 141,00 €
	RAR 53 800,00 €		Art. 1068	Affectation du Résultat 542 147,32 €
Art. 020	Dépenses Imprévues 18 791,09 €		R16	Emprunt
D001	Reprise Déficit Antérieur 0,00 €		R021	Virement de la Section Fonctionnement 100 000,00 €
E.O. D041	Opérations Patrimoniales		R001	Reprise excédent antérieur 31 111,77 €
D040	E.O. entre section		E.O. R041	Opérations patrimoniales
			R040	E.O. entre section 1 764,00 €
TOTAL	1 002 690,09 €		TOTAL	1 002 690,09 €
				Excédent de Fonctionnement 642 147,32 €
			Réserves R002	100 000,00 €
			Affectation 1068	542 147,32 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif.

8. Subvention CCAS

Mme le Maire propose d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 4 900 € au C.C.A.S. de Chabons. La dépense sera inscrite au B.P. 2021 à l'article 657362.

Le Conseil est invité à délibérer sur cette subvention.

9. Contrat PEC (école publique)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences (PEC).

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il n'y a pas de condition liée à l'âge du bénéficiaire.

Le PEC ouvre droit à une aide de l'Etat et à une exonération de cotisations patronales.

Vu la loi n°2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n°2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Mme le Maire informe l'assemblée : en prévision de départs éventuels, Madame le Maire propose de recruter un contrat PEC pour exercer les fonctions d'ATSEM à raison de 26 heures par semaine. Etant donné sa motivation et son sérieux, ce contrat PEC est proposé à une personne déjà en poste à l'école privée et à l'école publique sur les heures de cantine et de périscolaire, Madame Leslie Perrin. Il lui a été proposé de l'accompagner pour passer le concours d'ATSEM.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de neuf mois à compter du 01/04/2021.

L'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc réduite.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un PEC pour les fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée de neuf mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement.

10. Convention avec Le Clos des Chats

Une administrée a alerté la Mairie du problème de prolifération de chats errants dans un quartier de la Commune. Après enquête, une dizaine de chats errants a été répertoriée.

Madame le Maire explique que pour résoudre ce problème, un partenariat avec l'association Le Clos des Chats domiciliée à Saint-Clair de la Tour pourrait être mis en place afin de mener des campagnes de capture, stérilisation et identification.

Depuis 2012, les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent être obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage. À défaut, leurs maîtres encourent jusqu'à 750 euros d'amende.

La Fondation 30 Millions d'Amis rappelle que faire stériliser son chat est essentiel pour éviter la surpopulation féline, qui cause de très nombreux abandons, euthanasies et mauvais traitements.

Les chats se reproduisent à un rythme effréné. A partir d'un seul couple, on obtient au bout de 4 ans un total de 20 736 individus.

Si une convention est établie avec Le Clos des Chats, l'association s'occuperait de mettre en place, avec l'aide de volontaires, des pièges dans les quartiers où des chats errants auront été repérés. Une opération de communication sera lancée à chaque campagne de stérilisation pour avertir la population. L'association prendrait en charge les chats errants capturés pour les amener chez le vétérinaire désigné par la Convention afin de pratiquer la stérilisation et l'identification. Une subvention de 500 € leur serait versée en échange. Les frais vétérinaires seraient à la charge de la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette convention pour une durée d'une année. Trois élus votent contre, seize élus votent pour. Adopté à la majorité des voix.

11. Projet d'épicerie bio ambulante

Madame Vanessa BOVAGNET-PASCAL a contacté la Commune pour présenter son projet d'ouvrir une épicerie itinérante qui vendra des produits en vrac (sans emballages jetables), bio et majoritairement de la région Rhône-Alpes.

L'épicerie stationnera sur les marchés et places de villages du Nord-Isère pour proposer des produits d'épicerie sèche (pâtes, riz, légumineuses, biscuits, céréales, etc.), des produits d'hygiène (dentifrice, déodorants, savons, etc.), des produits d'entretien (lessive, liquide vaisselle, produits bruts, etc.) et des articles pour démarrer dans la démarche zéro déchets (porte savons, brosse à dents, etc.)

L'idée serait d'ouvrir d'ici mai 2021. Madame BOVAGNET-PASCAL souhaiterait stationner à Châbons une soirée par semaine (le jeudi ou vendredi soir) sur un créneau aux alentours de 16h-19h (hors couvre-feu). Le stationnement est dédommagé à la Commune à hauteur de 5€ / jour stationné (soit 260€ à l'année).

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour donner son autorisation ou non à ce projet. Les élus proposent de donner à Madame Bovagnet-Pascal les coordonnées du Potager des 1000 saveurs pour voir si elle pourrait stationner le mercredi avec les autres producteurs/artisans.

12. Questions diverses

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 09 mars 2021

Marie-Pierre Barani :

- Proposition de prendre à la rentrée scolaire en contrat d'apprentissage Mylène, une jeune fille de 18 ans qui avait effectué un stage en Mairie. Elle fait un BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social (2 ans) et voudrait faire son stage dans l'administration en Mairie. Cela coûterait environ 400€ par mois à la Mairie. Les élus se prononcent à l'unanimité pour.
- Le dossier sur l'eau/Garabiol avance doucement.

Catherine Péron :

- La Commission attractivité du territoire de la CCBE : 5 sous-comités de travail. Nicole sera au tourisme ; Chrystelle à la mobilité et à l'agriculture/forêt ; Catherine à la vie économique et aux commerces.

Michèle Ortuno :

- Des rdvs avec les différents bailleurs sociaux sont organisés pour reprendre la main sur les dossiers de demande de logement social.
- Relance de factures pour la téléalarme, le percepteur sera interrogé.

Pierre Bozon :

- L'église rouvrira pour les Rameaux. Il faudra mettre des barrières vers la chaufferie pour protéger les endroits où des risques d'effritement ont été repérés.

Chrystelle Combalot :

- La cérémonie du 19 mars se fera en présence de 3 anciens combattants et de 3 élus.
- Une table en béton a été donnée suite à un problème sur la première table commandée. Il est décidé de la mettre sur l'aire de jeux côté services techniques (côté HLM).

Annick Pellerin :

- 44 boîtes aux lettres en plus pour la distribution du En Direct
- Pas de fête de la musique, journées du patrimoine à l'étude ?

Nicole Gonin :

- La bibliothèque fête ses 30 ans. Possibilité de faire un évènement ?
- Revoir avec l'administratif pour le tirage (qualité du papier rend très lente l'impression)

Ludivine Vial :

- Conseil municipal enfant en attente avec le COVID

Sylvie Meyer :

- Repair Café : visite un samedi matin du rez-de-chaussée d'une maison de l'usine Mondial Groupe

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 09 mars 2021

Alexandre Brechet :

- En tant que délégué au TE38, vigilance portée au projet de restructuration d'EDF

Philippe Charléty :

- Le 20 mars, journée de ramassage des déchets
- Appel à candidature pour la commission Participation citoyenne, quelques retours
- STEP : signature d'ordre de service devrait avoir lieu courant juillet. Travaux déjà réalisés pour renforcer le chemin d'accès. Travaux préparatoires devraient commencer sous peu.